

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er février 2019

## Début d'épidémie de rougeole dans le sud de l'île : Êtes-vous protégé ?

Suite à l'arrivée de plusieurs voyageurs ayant contracté la rougeole hors du département, La Réunion fait face actuellement à un début d'épidémie dans le sud de l'île. La rougeole se transmet très facilement aux enfants et aux adultes par la toux, l'éternuement et la salive. Compte tenu de l'extrême contagiosité de cette maladie, il est donc à craindre que de nombreux cas se déclarent dans les jours qui viennent. Le seul moyen de prévention de l'épidémie est la vaccination.

Aussi, l'ARS Océan Indien appelle la population à une forte vigilance : toutes les personnes n'ayant pas déjà contracté la maladie dans leur enfance doivent vérifier leur carnet de santé et se faire vacciner, si besoin, auprès de leur médecin traitant.

### — Situation épidémiologique

Entre le 01/12/2018 et le 29/01/2019, **22 cas de rougeole** ont été déclarés à l'ARS OI :

- **8 cas importés**, en majorité en provenance de Madagascar (5 cas), mais aussi de Métropole (1 cas), de Maurice (1 cas) et de Mayotte (1 cas)
- **14 cas contractés à La Réunion** :
  - pour 9 de ces cas, les investigations ont permis d'établir un lien direct avec un cas importé.
  - pour les 5 autres, l'origine de la contamination est à ce stade inconnue, faisant craindre une diffusion du virus sur le territoire.

Cette situation, inhabituelle, est suivie avec la plus grande attention, La Réunion étant habituellement indemne de rougeole. Le dernier épisode de circulation du virus sur l'île d'une telle ampleur remonte à 2011 (avec 33 cas au total répartis sur 11 semaines).

### — Qu'est que la rougeole ?

Les signes classiques de la rougeole qui doivent alerter sont :

- **Fièvre supérieure à 38,5°C**
- **Toux, nez qui coule, yeux rouges et larmoyants** (conjonctivite),
- **Boutons rouges** (d'abord sur le visage puis sur le reste du corps)

Les personnes ayant la rougeole peuvent la transmettre depuis la veille des premiers symptômes et jusqu'à 5 jours après l'apparition des boutons. L'éruption cutanée peut débuter de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de la rougeole.

### **SI VOUS PENSEZ AVOIR LA ROUGEOLE :**

**Il est très important d'appeler les services de santé dans lesquels vous comptez vous rendre (médecin généraliste ou urgence selon le cas) afin qu'ils puissent organiser votre accueil et mettre en place les mesures d'hygiène au sein de leurs équipes et dans les salles d'attente, pour éviter de contaminer les personnes autour de vous (port du masque).**

## — Pour stopper l'épidémie : une seule solution, la vaccination !

La vaccination est le seul moyen pour se protéger de la maladie et d'éviter sa diffusion dans son entourage. Il faut avoir reçu 2 injections de vaccin pour être protégé.

L'ARS Océan Indien demande à toute la population de vérifier sa vaccination et, en cas de doute, de se faire vacciner. Pour cela, il est impératif de vérifier son statut vaccinal car **seule la vaccination peut protéger, mais aussi protéger son entourage** (notamment les enfants de moins de 1 an, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées qui ne peuvent pas bénéficier de la vaccination).

Bien qu'en progression, la couverture vaccinale à La Réunion est actuellement trop faible pour s'assurer d'une protection collective de la population vis-à-vis de la rougeole.

## — Comment se protéger de la maladie ?

### >> Les personnes ayant déjà contracté la rougeole

Les personnes ayant déjà contracté la rougeole sont **immunisées à vie** (compte-tenu des épidémies fréquentes et de grande ampleur ayant eu lieu durant leur enfance, les plus de 40 ans sont probablement protégés définitivement).

### >> Recommandations aux personnes de moins de 40 ans

L'ARS Océan Indien recommande de :

- **vérifier son statut vaccinal vis-à-vis de la rougeole** auprès des professionnels de santé (médecins traitants, infirmiers, sages-femmes...). Selon les cas, le professionnel de santé proposera un rattrapage vaccinal.
- **consulter son médecin en cas de signes évocateurs** (apparition d'une forte fièvre suivie dans les 2 à 4 jours d'une éruption), afin de confirmer ou non le diagnostic de rougeole. Dans ce cas, afin d'éviter la contagion, il est recommandé de porter un masque et d'éviter le contact avec d'autres personnes, comme par exemple dans la salle d'attente chez le médecin.

### >> En cas de contact avec une personne atteinte de rougeole

Les personnes non immunisées (non vaccinées et qui n'auraient pas déjà contracté la rougeole) peuvent éviter la maladie en se faisant vacciner dans les 72 h suivant le contact.

Des mesures complémentaires pour les personnes à risque de développer une rougeole grave sont possibles pendant 6 jours suivant l'exposition.

## PROFESSIONNELS DE SANTE

L'ARS Océan Indien demande aux professionnels de santé de signaler à l'ARS tout cas de rougeole suspecté.

Ce signalement est essentiel pour permettre l'identification des cas contacts afin d'interrompre la chaîne de contamination, et notamment auprès des personnes risquant de faire une rougeole grave à savoir :

- Les femmes enceintes,
- Les enfants de moins de un an,
- Les personnes atteintes de maladies entraînant une diminution des défenses immunitaires

### Contact Presse :

Huguette YONG-FONG

Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66

Courriel : huguette.yong-fong@ars.sante.fr

L'ARS Océan Indien agit pour la santé

à La Réunion et à Mayotte

